



Le 3 février 2025

**PAR COURRIEL**

**Stéphanie Assouline**  
 Vice-présidente – Affaires corporatives, juridiques et réglementaires et cheffe de la gouvernance, par intérim  
 Edifice Jean-Lesage, 20e étage  
 75, boulevard René-Lévesque Ouest  
 Montréal (Québec) H2Z 1A4  
[Responsable.Accès@hydroquebec.com](mailto:Responsable.Accès@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0643**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 31 décembre 2024 et visant à obtenir :

« *Les dépenses totales en publicité (incluant, mais sans s'y limiter, les campagnes publicitaires, les relations publiques, les créations visuelles, les dépenses numériques, les commandites et tout autre poste lié au marketing) pour les périodes suivantes :*

- *L'année civile 2022;*
- *L'année civile 2023;*
- *L'année civile 2024 (jusqu'au 20 décembre 2024).*

*Pour chaque année demandée, je souhaite obtenir une ventilation des dépenses selon les catégories pertinentes (par exemple : publicité numérique, impressions, frais d'agence, commandites, etc.) si cette information est disponible.*

*Si une ventilation détaillée n'est pas disponible, je demande que le montant global des dépenses totales en publicité pour chaque année soit fourni.*

*Veuillez également préciser les critères ou définitions internes que votre organisme utilise pour classifier une dépense comme étant liée à la "publicité". »*

(Transcription intégrale)

Tout d'abord, en vertu du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (A-2.1, r.2), Hydro-Québec diffuse trimestriellement sur son site Internet tous les montants correspondant aux dépenses effectuées pour l'ensemble des contrats associés aux différentes campagnes de publicité et de promotion. L'information est disponible à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/loi-sur-acces/diffusion-informations/contrats-publicite-promotion.html>

En réponse aux premier et troisième point de votre demande, nous vous référerons à notre site Internet accessible à l'adresse ci-dessus pour consulter les informations visées par l'objet de votre demande. En date d'aujourd'hui, les montants dépensés au 4e trimestre de 2024 ne sont pas encore comptabilisés. Les informations seront mises à jour au cours des prochaines semaines. Nous vous invitons à consulter cette page régulièrement.

En réponse au second point de votre demande, après analyse, vous trouverez en annexe des tableaux de nos achats médias auprès de notre fournisseur, Cossette Média inc. en vertu du contrat-cadre octroyé par le Gouvernement du Québec. De plus, les contributions versées en dons et commandites sont accessibles sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.hydroquebec.com/dons-commandites/organismes-soutenus/>.

Enfin, en réponse au dernier point de votre demande, les dépenses publicitaires comprennent la conception, la production et la planification du contenu média ainsi que les achats pour la diffusion du contenu dans différents médias.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

La responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

Stéphanie Assouline

p. j.